

PV N°05 CONSEIL MUNICIPAL DU 16/05/2022

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NANGY
HAUTE-SAVOIE**

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 13
Votants 16

L'an deux mil vingt-deux, le 16/05/2022,

Se sont réunis les membres du conseil municipal

Sous la présidence de M. Laurent FAVRE,

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

Le 10/05/2022 par voie dématérialisée.

PRESENTS : MM. Laurent FAVRE, Michel HERVE, Rodolphe ARNOULD, Hubert CHEVALLET, Kolja RIEFFESTAHL, David SERVAGEANT,

MMES : Natalie BREUZA, Nicole DURET, Nadège SAPORITO, Natacha MAITRET, Priscille MARTINS FERREIRA, Elise RIONDEL, Denise FERNANDES,

ABSENCES : Madame Pamela BENOIT BARNET,
Madame Aline VEYRAT,
Monsieur Nicolas GODET,

POUVOIRS : Madame Christine PIANTCHENKO donne pouvoir à Nadège SAPORTITO,
Monsieur Dominique GABERT donne pouvoir à Madame Natalie BREUZA,
Monsieur Jacky GAVARD donne pouvoir à Monsieur Laurent FAVRE

*Madame Nicole DURET nommée secrétaire de séance.
(Art. L2121-15 CGCT)*

1. Approbation du PV de la séance du lundi 25 avril 2022,
2. Achats pour la nouvelle école – Scolaire et périscolaire,
3. Demande de subvention CDAS 2022 – Requalification du Chef-lieu et de ses abords,
4. Approbation de la phase PRO – Requalification du Chef-lieu et de ses abords,
5. Demande de subvention – Ecole Privée « la Chamarette »,
6. Intégration d'un nouveau membre – Commission CCAS
7. DIVERS

1. Approbation du PV de la séance du lundi 25 avril 2022,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

VALIDE le procès-verbal de la réunion du conseil du lundi 25 avril 2022.

2. Achats pour la nouvelle école – Scolaire et périscolaire,

Madame Natalie BREUZA expose ce qui suit,

Dans le cadre de l'extension du groupe scolaire, le service périscolaire et scolaire doit aménager ces nouveaux espaces avec du mobilier cohérent – Présentation et proposition de devis à cet effet.

Les achats ont été optimisés en fonction des réels besoins pour les espaces scolaires et périscolaires.

**Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

DECIDE de valider l'ensemble des achats nécessaires à l'aménagement du nouveau groupe scolaire et ce pour les espaces scolaires et périscolaires pour dans la limite de 39 000.00€ TTC.

DECIDE que les achats devront faire l'objet d'un devis au préalable,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

3. Demande de subvention CDAS 2022 – Requalification du Chef-lieu et de ses abords,

Monsieur le Maire expose ce qui suit,

Une demande de subvention au titre du CDAS 2022 : « Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité », a été instruite par dossier auprès du Département de la Haute-Savoie le 14/04/2022.

Cette demande concerne la requalification du chef-lieu et de ses abords. La volonté première de la commune est de sécuriser les piétons et de ralentir la vitesse des véhicules sur ce secteur rectiligne et urbanisé, marquant la porte d'entrée de la commune de Nangy depuis Annemasse sur un axe structurant à fort trafic.

L'objectif du projet est de créer un aménagement fonctionnel et adapté aux contraintes du site associant sobriété, facilité d'entretien et efficacité. L'aménagement prévu vise les objectifs suivants :

- Abaisser la vitesse,
- Renforcer la notion d'interdiction de dépassements sur la R.D. 1205 à l'intérieur de l'agglomération,
- Assurer et sécuriser le cheminement des piétons,
- Apaiser les vitesses dans la traversée d'agglomération, L'aménagement prévu intègre les points suivants : Le recalibrage des voies pour diminuer la vitesse de circulation des véhicules tout en maintenant le caractère de route pour convoi exceptionnel et à fort trafic. La mise en conformité des cheminements piétons au niveau du Centre-Bourg,
- La mise en œuvre de dispositifs de surélévations de chaussée préconisés par le Département sur ce type d'axe routier structurant.

Le Cabinet Profils Etudes nous a fait parvenir son dossier d'Avant-Projet concernant le réaménagement de la RD1205, nommé « requalification du Chef-lieu et de ses abords ». Il est proposé au Conseil Municipal de valider celui-ci afin de pouvoir, à présent, avancer sur la phase technique du dossier.

A ce jour, pour compléter ce dossier, afin de pouvoir prétendre à la demande de cette subvention auprès du Département de la Haute-Savoie, le Conseil Municipal doit prendre une délibération approuvant celle-ci.

L'estimation des travaux est de l'ordre de 409 524 .22€ HT

**Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

DECIDE de solliciter une demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie dans le cadre du CDAS 2022 pour le projet de Requalification du Chef-lieu et de ses abords,

VALIDE l'AVP proposé par le Cabinet Profils Etudes au sujet du réaménagement de la RD1205 nommé « Requalification du Chef-lieu et de ses abords » en PJ annexe,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

4. Approbation de la phase PRO – Requalification du Chef-lieu et de ses abords,

Suite à la commission travaux du 10 mai, il est proposé de procéder à la validation de la phase PRO concernant le projet : « Requalification du Chef-lieu et de ses abords », ainsi que de valider les critères d'analyse pour le lancement de la publication future du marché.

L'estimation de la phase PRO est la suivante

AMENAGEMENT DE TRAVERSEES PIETONNES				
RECAPITULATIF				
POSTE	DESIGNATION	SECTEUR 1	SECTEUR 2	TOTAL
1	INSTALLATIONS DE CHANTIER	3 450,00 €	8 050,00 €	11 500,00 €
2	TRAVAUX PREPARATOIRES	9 286,00 €	19 994,00 €	29 280,00 €
3	RESEAU EAUX PLUVIALES	8 782,00 €	18 523,00 €	27 305,00 €
4	RESEAU ECLAIRAGE	3 060,00 €	4 080,00 €	7 140,00 €
5	TROTTOIRS	2 940,00 €	23 716,00 €	26 656,00 €
6	VOIRIE	124 628,00 €	148 345,50 €	272 973,50 €
7	SIGNALISATION	23 245,50 €	17 572,50 €	40 818,00 €
8	ESPACES VERTS	2 866,00 €	4 207,00 €	7 073,00 €
	MONTANT TOTAL - H.T.	178 257,50 €	244 488,00 €	422 745,50 €
	T.V.A. (20 %)	35 651,50 €	48 897,60 €	84 549,10 €
	MONTANT TOTAL - T.T.C.	213 909,00 €	293 385,60 €	507 294,60 €
9	OPTIONS			
	Plus value pour béton désactivé	- €	13 860,00 €	13 860,00 €
	SOUS TOTAL H.T.9 OPTIONS	- €	13 860,00 €	13 860,00 €

L'estimation comprend :

- _La prise en compte des demandes faites par le CD74 au niveau DPC : regard avaloirs, épaisseurs de grave bitume, granulats type PSV54 et liant modifié
- _Une mise à jour des prix selon la conjoncture actuelle

L'estimation ne comprend pas :

- _Le déplacement ou le renforcement des chambres telecom et fibre optique (à la charge du concessionnaires)

Les critères et sous critères pour le règlement de consultation lors de la publication du marché, sont les suivants :

Critère "valeur technique" (60 %) :

Concernant le critère "valeur technique", le mémoire technique (20 pages maximum pour le lots, les pages à partir de la 21ème page ne seront pas prises en compte dans la notation ; pourront être annexés les C.V., fiches produits, fiches procédures, etc.) élaboré par le candidat sera jugé notamment en fonction de :

SOUS-CRITERES	%
SOUS-CRITERE 1 : Phasage des travaux, analyse des <u>contraintes propres au chantier concerné</u> , (les généralités sont à éviter) et solutions proposées notamment : accès chantier, gestion des phases transitoires de raccordement et de coordinations). Plans de phasage à fournir.	35
SOUS-CRITERE 2 : Délai proposé par l'entreprise en semaines (jours ouvrés) avec planning des principales tâches	20
SOUS-CRITERE 3 : Organisation du chantier (organisation de l'équipe de travaux, rôle des cotraitants et sous-traitants éventuelles préparations du chantier et suivi administratif), méthodes et procédés d'exécution mis en œuvre, moyens humains et matériels <u>spécifiques au chantier</u> mis en œuvre	30
SOUS-CRITERE 4 : Indications relatives aux principales fournitures ainsi que les fiches techniques correspondantes, les références des fournisseurs pour les matériaux et les équipements. Caractéristiques et la classification selon les normes en vigueur de chaque matériaux (GTR, etc...)	10
SOUS-CRITERE 5 : Organisation et essais proposés afin de garantir la qualité des études d'exécution, des documents transmis, des ouvrages réalisés et le bon déroulement des travaux	5
TOTAL	100

Le barème de notation de chaque sous critère de la valeur technique est établi suivant le tableau suivant et est pondéré en fonction du % de chaque sous critère.

Notation du sous critère	TB (Très Bien)	B (Bien)	M (Moyen)	Md (Médiocre)	TMd (Très Médiocre)	NT (Non Traité)
Note sur 10 correspondante	10	8	6	4	2	0

La somme des notes pondérées des 5 sous-critères est elle-même pondérée à 60 % pour obtenir la note globale du critère « valeur technique ».

Le mémoire technique de l'entreprise devra obligatoirement reprendre cette organisation en sous-critères.

Visite de site fortement conseillée. Site ouvert au public.

Les offres des candidats qui ne respectent pas les sous-critères dans leur mémoire technique n' seront pas analysées.

Critère "prix des prestations" (40 %) :

Concernant le critère prix :

Note = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 40

Note globale (/100) = note technique (/60) + note prix (/40)

**Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

DECIDE de valider la phase PRO exposée ci-dessus et ce pour la somme totale de 422 745.50€ HT avec en supplément, l'option béton désactivé à 13 860.00€ HT,

VALIDE les critères avec les modifications comme suit,

Critère "valeur technique" (60 %) :

Concernant le critère "valeur technique", le mémoire technique (20 pages maximum pour le lots, les pages à partir de la 21ème page ne seront pas prises en compte dans la notation ; pourront être annexés les C.V., fiches produits, fiches procédures, etc.) élaboré par le candidat sera jugé notamment en fonction de :

SOUS-CRITERES	%
SOUS-CRITERE 1 : Phasage des travaux, analyse des <u>contraintes propres au chantier concerné</u> , (les généralités sont à éviter) et solutions proposées notamment : accès chantier, gestion des phases transitoires de raccordement et de coordinations). Plans de phasage à fournir.	40
SOUS-CRITERE 2 : Délai proposé par l'entreprise en semaines (jours ouvrés) avec planning des principales taches	15
SOUS-CRITERE 3 : Organisation du chantier (organisation de l'équipe de travaux, rôle des cotraitants et sous-traitants éventuelles préparations du chantier et suivi administratif), méthodes et procédés d'exécution mis en œuvre, moyens humains et matériels <u>spécifiques au chantier</u> mis en œuvre	20
SOUS-CRITERE 4 : Indications relatives aux principales fournitures ainsi que les fiches techniques correspondantes, les références des fournisseurs pour les matériaux et les équipements. Caractéristiques et la classification selon les normes en vigueur de chaque matériaux (GTR, etc...)	10
SOUS-CRITERE 5 : Organisation et essais proposés afin de garantir la qualité des études d'exécution, des documents transmis, des ouvrages réalisés et le bon déroulement des travaux	5
SOUS-CRITERE 6 : Gestion de l'environnement et de l'environnement du chantier y compris bilan carbone de l'entreprise en lien avec ce chantier	10
TOTAL	100

Le barème de notation de chaque sous critère de la valeur technique est établi suivant le tableau suivant et est pondéré en fonction du % de chaque sous critère.

Notation du sous critère	TB (Très Bien)	B (Bien)	M (Moyen)	Md (Médiocre)	TMd (Très Médiocre)	NT (Non Traité)
Note sur 10 correspondante	10	8	6	4	2	0

La somme des notes pondérées des 5 sous-critères est elle-même pondérée à 60 % pour obtenir la note globale du critère « valeur technique ».

Le mémoire technique de l'entreprise devra obligatoirement reprendre cette organisation en sous-critères. Visite de site fortement conseillée. Site ouvert au public.

Les offres des candidats qui ne respectent pas les sous-critères dans leur mémoire technique ne seront pas analysées.

Critère "prix des prestations" (40 %)

Concernant le critère prix :

Note = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 40

Note globale (/100) = note technique (/60) + note prix (/40)

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

5. Demande de subvention – Ecole Privée « la Chamarette »,

Madame Natalie BREUZA expose ce qui suit,

L'école privée nommée « La Chamarette » a déposé son dossier de demande de subvention auprès de la Mairie. Elle souhaite obtenir une subvention dans le cadre de son projet pédagogique avec la Classe de CM2- Immersion en anglais (En Isère) et ce pour la somme de 75.00€ car le projet concernant 2 élèves de Nangy. Soit pour détails 7.50€ par jour (pour 5 jours) et ce pour deux élèves, soit la somme de 75.00€.

**Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
11 voix pour, 4 contre, 1 abstention.**

DECIDE d'octroyer une subvention de 75.00 € à l'école Privée « la Chamarette »,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

6. Intégration d'un nouveau membre – Commission CCAS : ANNULATION

7. DIVERS : RAS

Monsieur le Maire clôture la séance le 16 mai 2022 à 21h23.